

Ce fascicule a été établi par Messieurs D. BOTTEGHI et V. DAUMAS et Madame S.-J. LIÉBER, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, Monsieur P.-Y. MARTINIE, attaché principal au Centre de documentation, Mesdames S. BACHOU et C. RAMALAHANOHARANA.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2009

France et D.O.M.	205 €
Etranger.	225 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, 80, avenue de la Marne, 92541 Montrouge Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS -
COMPÉTENCE : 1. - VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 64. APPLICATION DANS LE
TEMPS : 25.

AGRICULTURE. CHASSE ET PÊCHE. — CHASSE : 15.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET UNION EUROPÉENNE. — APPLICATION DU DROIT
COMMUNAUTAIRE PAR LE JUGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS : 23. RÈGLES APPLICABLES : 16.

COMPÉTENCE. — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 61.

CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 23, 26. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES :
23.

DOMAINE. — DOMAINE PUBLIC : 20.

ÉTRANGERS. — EXTRADITION : 2. RÉFUGIÉS ET APATRIDES : 64.

FAMILLE. : 64.

MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — FORMATION DES CONTRATS ET MARCHÉS : 3.
FIN DES CONTRATS : 20.

NATURE ET ENVIRONNEMENT. — PROTECTION DE LA NATURE : 16.

PROCÉDURE. — DIVERSES SORTES DE RECOURS : 26. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU
30 JUIN 2000 : 16. POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 26.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRIR
UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 43. RÉPARATION : 43.

SPECTACLES, SPORTS ET JEUX. — SPORTS : 1.

N° 1/2010 - **Décisions**
de **JANVIER** et **FÉVRIER 2009**

Publication bimestrielle

Recueil **LEBON**

Recueil des décisions
du
Conseil d'Etat

Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs

Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821

Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat

N° 1/2010

DA|OZ
